COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés Registre du Commerce Seine N°: 50.816. — N° d'Immatriculation sur la liste des Banques Françaises : 49.

Assemblée générale ordinaire du 6 Mai 1942

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1941 Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER

IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE DOUZE MILLIONS Rue Bergère, 20 1942

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Celier (Alexandre), Président.
Chamon (Ernest), Administrateur.
Ernest-Picard (Paul), Administrateur.
Luquet (André), Administrateur.
Naud (Joseph), Administrateur.
Poilay (Edwin), Administrateur.
Sommier (Edme), Administrateur.

M. Farnier (Charles), Vice-Président honoraire. Directeur Général.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. DE LAVERGNE (Alexandre), *Président*.
ROBERT (Max).
BOURGEOIS (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. Eustache (Victor).

Marbeau (François).

RAPPORT Tuod avenue of the second of the sec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

du 6 Mai 1942

obstacle aux cammunitions soft entre les divers sièges, soit entre certains

Messieurs.

L'année 1941 a vu s'étendre encore un conflit dont la France continue à subir les douloureuses répercussions.

Le pays a abordé cette nouvelle période d'épreuves, aggravée pour lui par les charges résultant de la liquidation des hostilités, avec une maind'œuvre raréfiée par l'absence prolongée des prisonniers, avec des stocks qui tendent à s'épuiser et dont le renouvellement est presque impossible, avec des moyens de transport insuffisants. Néanmoins l'agriculture et l'industrie, soumises à une réglementation de jour en jour renforcée, se sont appliquées à subvenir aux besoins essentiels de la population. Grâce à un incessant effort d'adaptation, les conséquences les plus graves d'une pénurie croissante des matières premières et des produits de consommation ont pu jusqu'à présent être évitées.

Les capitaux investis dans la trésorerie des entreprises sont progressivement redevenus liquides, faute de pouvoir être employés à la reconstitution des approvisionnements. Ils se sont ajoutés aux moyens de paiement que le Trésor a mis sur le marché pour couvrir les charges exceptionnelles qui pèsent sur lui. La surabondance monétaire qui en est résultée a permis un abaissement très sensible du loyer de l'argent. Le taux de l'escompte a été ramené à 1 3/4 °/°. Les taux des Bons du Trésor ont été diminués à plusieurs reprises. Les cours des fonds publics se sont élevés à des niveaux qui n'avaient pas été atteints depuis de nombreuses années. L'État et les collectivités publiques en ont profité pour alléger le poids de leurs dettes. Les sociétés privées ont également procédé à des conversions, mais n'ont pu utiliser cette situation favorable pour réaliser les programmes de travaux et d'outillage qui eussent pourtant été nécessaires.

Ces diverses circonstances ont entraîné des modifications substantielles dans la nature des opérations traitées par les établissements de crédit. Le mouvement d'affaires, autrefois réparti entre une multitude de commerçants dont les relations financières étaient assurées à travers le pays par les

banques, s'est trouvé, pour un grand nombre de produits, concentré aux mains des organismes de répartition. A la masse des engagements individuels, déjà réduits par le développement des paiements au comptant, s'est substitué de ce fait un ensemble de financements collectifs.

La profession de banquier a été soumise à l'autorité d'un Comité permanent d'organisation et à la surveillance d'une Commission de contrôle.

Les banques ont dû résoudre de graves problèmes matériels. La pénurie des moyens de transport a rendu laborieux le maintien de rapports suivis avec la population des campagnes, tandis que la séparation des zones faisait obstacle aux communications soit entre les divers sièges, soit entre certains de ceux-ci et leurs clients repliés dans les régions du Centre ou du Midi. Ce n'est qu'au prix d'un effort très ardu qu'a pu être sauvegardé ce contact permanent avec de nombreuses relations qui constitue la marque du système bancaire français.

Notre établissement s'est attaché avant tout à demeurer fidèle à son ancienne clientèle. Les crédits que nous tenons à la disposition de celle-ci ont été peu utilisés, mais les dépôts qu'elle nous a confiés ont continué leur marche ascendante. Ainsi a pu être largement compensée la faiblesse des taux de nos remplois. Nos frais généraux ont marqué une augmentation assez sensible. Cependant les salaires supportent encore mal la comparaison avec beaucoup d'autres, notamment avec ceux qu'offrent les administrations publiques et les organismes collectifs de création récente. Nous éprouvons de ce fait, pour recruter et conserver notre personnel. des difficultés qui, si elles se prolongeaient, deviendraient préoccupantes pour l'avenir.

Notre service des affaires financières a contribué au placement des emprunts de conversion ou de consolidation émis par la Caisse Autonome d'Amortissement, les Postes, Télégraphes et Téléphones, le Crédit National et la Société Nationale des Chemins de fer français. Il a participé également à l'Emprunt du Gouvernement Général de l'Algérie et aux émissions de conversion de plusieurs sociétés industrielles. Enfin il s'est intéressé à de nombreuses augmentations de capital et a prêté son concours à d'importantes entreprises pour la souscription des titres destinés à servir les demandes d'actionnaires empêchés par les circonstances d'exercer immédiatement leurs droits.

La Bourse a été plus active. Les mesures législatives ou techniques adoptées pour enrayer les écarts de cours excessifs n'ont pas empêché la hausse de se poursuivre.

Nos agences de Paris ont marqué des progrès et trouvé cette année encore un élément d'affaires substantiel dans les opérations traitées par les groupements d'importation ou de répartition.

Nos agences de province se sont appliquées à maintenir et accroître leurs relations. Quelques-unes, dans les villes sinistrées, ne disposent que

de locaux de fortune; d'autres sont soumises à des bombardements; toutes sont privées de voitures et d'essence. Les résultats qu'elles ont obtenus témoignent de l'efficacité de leurs efforts.

Notre Centre de Lyon a continué d'assurer la conduite de nos agences de zone non occupée. Il a pu rendre de nombreux services à ceux de nos clients qui sont venus s'établir dans cette partie du territoire.

Nos agences de Madagascar ont donné des bénéfices satisfaisants. Celles de Tunisie ont réalisé des progrès. La situation actuelle rend très difficile l'exploitation de notre siège de Bruxelles. Nous sommes demeurés, cette année encore, privés de nouvelles de nos autres sièges de l'étranger.

Vous vous joindrez aux remerciements que nous adressons à notre personnel. Séparé parfois des siens et de son foyer, dangereusement exposé dans certains cas, astreint partout à des tâches très lourdes, il a manifesté dans toutes circonstances un zèle et un dévouement que nous tenons à vous signaler.

Nous interprétons certainement vos sentiments en adressant tous nos vœux à nos prisonniers dont la présence parmi nous serait aujourd'hui particulièrement précieuse et dont nous souhaitons vivement le retour.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation et au sujet duquel les rapports de votre Commission de contrôle et de vos Commissaires vous donnent les détails nécessaires, a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Ce bilan fait état des dernières situations reçues en ce qui concerne les agences étrangères. Toutes les créances reconnues douteuses, les frais d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les acquisitions et installations de coffres-forts, les dépenses, charges et pertes extraordinaires résultant de la guerre, ont été en totalité amorties ou couvertes par des provisions.

Notre portefeuille et nos participations continuent de figurer pour un montant très modéré et ne présentent aucun aléa.

Notre trésorerie a été maintenue à tout moment parfaitement liquide.

Nous n'avons racheté aucune part de fondateur en 1941.

Compte tenu de tous frais généraux, prélèvement pour les organismes de retraites du personnel, charges fiscales, amortissements et provisions, le compte Profits et Pertes fait ressortir un solde bénéficiaire de 47.553.713 fr. 41. It y a lieu toutefois de signaler que, comme l'an dernier, les résultats de l'exercice n'englobent pas ceux de nos agences en Angleterre, en Égypte, aux Indes et en Australie avec lesquelles toutes relations sont interrompues depuis les événements de juin 1940.

La loi du 28 février 1941 limite le montant des distributions qui peuvent être faites aux actionnaires, au Conseil d'administration et aux porteurs de parts de fondateur.

Nous vous proposons de fixer le dividende de l'exercice à 50 francs par action, sur lesquels il a été payé le 31 janvier un acompte de 15 francs.

Si vous approuvez cette proposition, le solde de 35 francs sera mis en paiement le 15 mai prochain, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

Chaque part de fondateur recevra une somme de 10 fr. 96, payable le

15 mai, également sous déduction des impôts.

Les excédents non distribuables quant à présent seront reportés à nouveau pour les montants suivants :

Nous avons eu le profond regret de perdre notre collègue M. Robert Jameson qui avait été appelé à siéger au Conseil d'administration en 1908. Il s'y était fait apprécier par la sûreté de son jugement, sa haute culture et sa grande expérience des affaires. Vous vous associerez certainement aux condoléances que nous transmettons à sa famille.

Nous vous demandons de donner à la succession de M. Jameson quitus

de sa gestion.

En présence de certaines interprétations données à la loi du 16 novembre 1940, M. Charles Farnier a préféré résigner, le 31 janvier 1942, ses mandats d'administrateur et de Vice-Président du Conseil d'administration pour se consacrer à la Direction générale de notre établissement.

Usant de la faculté inscrite dans l'article 18 des statuts, nous avons procédé à la désignation comme administrateurs, à titre provisoire, de M. Ernest Chamon, Président-Directeur général de la Compagnie pour la fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à gaz, et de M. Edwin Pollay, Directeur général de la Banque de l'Afrique Occidentale. Nous vous demandons de ratifier ces nominations.

Les pouvoirs que vous aviez conférés à M. André Luquer, administrateur, viennent aujourd'hui à expiration. Nous vous proposons leur renouvellement.

M. André Bourgeois, membre de la Commission de contrôle, est arrivé au terme de son mandat. Nous vous rappelons qu'il est rééligible.

Nous croyons, par ailleurs, nécessaire d'appeler votre attention sur le fait que la valeur des jetons de présence auxquels ont droit, d'après l'article 19 des statuts, l'ensemble des administrateurs et des membres de la Commission permanente de contrôle, a été fixée, sur la proposition du Conseil d'administration, à 200.000 francs par l'Assemblée du 26 avril 1900 et n'a pas été modifiée depuis cette date. Nous vous prions de nous autoriser à disposer pour ces différentes attributions de 600.000 francs, montant qui ne pourra d'ailleurs être réparti que dans les limites fixées par la loi du 28 février 1941.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE DE CONTROLE DE SUR L'Exercice 1941 et la post de la famosina d

Le bilan qui vous est soumis présente un total de , sausissaM. DA fr. 07 c.

Pendant l'année 1941, sous l'influence notamment de l'aisance des trésoreries de beaucoup d'entreprises et de la mise en circulation de quantités accrues de signes monétaires, l'augmentation des dépôts confiés par la clientèle à votre établissement s'est poursuivie.

Bien que les remplois n'aient été faits qu'à des taux inférieurs à ceux de l'an passé, l'exercice a ainsi pu bénéficier de profits d'intérêts sensiblement

plus élevés qu'en 1940.

Les affaires financières ont été nombreuses et importantes. Elles ont apporté une contribution appréciable aux résultats de l'exploitation.

Le développement des opérations de Bourse s'est également traduit par

un accroissement des bénéfices de cette branche d'activité.

Enfin, si les affaires de banque n'ont pas eu la même extension que l'an passé, elles n'en ont pas moins concouru d'une façon intéressante au solde créditeur du compte de Profits et Pertes. Elles ont été conduites comme toujours par votre Direction avec le souci d'une prudente sélection des risques. En fin d'année, toutes les créances litigieuses ou simplement douteuses ont été amorties ou largement approvisionnées. Il en a été de même pour les risques particuliers pesant sur l'exploitation dans les circonstances actuelles.

Les frais généraux ont subi une notable majoration. L'élévation générale des prix a, en effet, rendu nécessaire certains relèvements d'indemnités et influé sur le coût de toutes les dépenses de matériel et d'entretien.

Ainsi que l'indique le rapport de votre Conseil, les comptes qui vous sont présentés n'ont pu, cette année encore, faire état des résultats d'un certain nombre de sièges situés à l'étranger, avec lesquels les communications sont actuellement suspendues.

Compte tenu de ces divers éléments, l'exercice se solde par un bénéfice qui permet à votre Conseil de vous proposer la distribution d'un dividende

de 50 francs par action.

Nous avons pris régulièrement connaissance des états périodiques indiquant les disponibilités au regard des exigibilités correspondantes et nous avons constaté que la trésorerie était toujours très abondamment pourvue et en mesure de faire face à toute éventualité.

Nous avons assisté très fréquemment aux séances du Conseil et nous avons pu ainsi nous assurer que les opérations sociales restaient dans les limites fixées par les statuts.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé dans les services de la Caisse, du Portefeuille et des Titres nous ont toujours donné satisfaction.

Nous nous plaisons à constater l'activité et le dévouement avec lesquels le personnel s'est acquitté, dans des situations parfois difficiles, des différentes fonctions dont il est chargé.

Le bilan qui vous est soumis présente un total de 17.835.976.954 fr. 07 c., soit une différence en plus, par rapport à l'exercice précédent, de 1.487.475.683 fr. 88 c.

Cette dissérence provient de l'augmentation du chapitre Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte. Elle a sa contre-partie à l'Actif notamment dans la majoration des chapitres « Encaisse et Banque de France » et « Portefeuille et Bons de la Défense Nationale ».

Les postes « Rentes, Obligations et Valeurs diverses » et « Participations financières » sont d'une importance minime, eu égard à l'ampleur des affaires de votre Établissement. Ils ne sont composés que de valeurs de premier ordre, évaluées à des cours très réduits; leur réalisation ne pourrait donner lieu qu'à de favorables éventualités.

Au Passif, les réserves sont en progression de 1.208.122 fr. 20 c. par suite de l'incorporation du prélèvement effectué pour la réserve légale sur les bénéfices de l'exercice 1940.

Toutes les dépenses de l'année relatives aux frais de premier établissement, aux coffres-forts, au mobilier et aux installations nouvelles ont été amorties.

Après règlement des impôts et charges de toute nature et compte tenu des amortissements et provisions, le compte de Profits et Pertes fait apparaître un solde créditeur de 47.553.713 fr. 41 c.

En vertu de la loi du 28 février 1941 sur la limitation des dividendes et tantièmes, le dividende des actions ne peut dépasser 50 francs. Cette répartition absorbe 40 millions. Elle laisse disponible 3.199.709 fr. 56 c., qui seront portés au compte des actionnaires. Ce compte atteindra ainsi 10.132.911 fr. 93 c. Sur les mêmes bases, il ne peut être distribué aux parts de fondateur qu'un dividende de 10 fr. 96 c. Le montant des bénéfices leur revenant, qui excède le maximum légalement distribuable, sera porté au compte des porteurs de parts.

Nous vous engageons, Messieurs, à voter le dividende qui vous est proposé et à approuver les comptes de l'exercice 1941, tels qu'ils vous sont

M. André Bourgeois arrive à expiration de son mandat. Nous vous rappelons qu'il est rééligible. Paris, le 17 avril 1942.

cel enstrumeisten celsion anoistreque est oup M. ROBERT, a lanis un anova A. BOURGEOIS. SAAXI SO IMIL

sur les comptes de l'Exercice 1941 cetter année de 295, 929, (45, ch., 71, c., Les Comptes Courants débiteurs

Les Beutes, Obligations et Valeurs diverses figurent pour 1,397,508 fr. 75c.

Nous avons l'honneur, au titre de l'exercice 1941, de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1941, pour les exercices 1941, 1942 et 1943.

Conformément à l'article 32 de la loi de 1867, nous avons eu, pendant la durée de l'exercice, communication des livres et documents comptables. Les inventaires, le bilan et le compte Profits et Pertes ont été mis à notre disposition dans les délais prescrits.

Les pointages et les vérifications auxquels nous avons procédé nous ont permis de contrôler les renseignements qui nous avaient été fournis et le bien-fondé des procès-verbaux de vérification et d'inspection des existences qui nous avaient été communiqués. Notre examen a fait ressortir la parfaite tenue de votre comptabilité et sa concordance avec les comptes qui sont soumis à votre approbation.

Comme l'an dernier, en raison des événements, les communications avec certaines de vos agences à l'étranger sont demeurées interrompues. En conséquence, le bilan qui vous est soumis ne fait état, en ce qui les concerne, que de la dernière situation parvenue qui, pour certaines agences, remonte au mois d'avril 1940.

Ce bilan présente un total de Fr. 17.835.976.954 07 16.348.501.270 19 soit une augmentation de Fr. 1.487.475.683 88

Celle-ci est la conséquence de l'accroissement des dépôts qui a eu pour corollaire l'augmentation du poste Portefeuille et Bons de la Défense Nationale.

Par rapport au dernier exercice, les modifications que nous relevons pour chaque poste du bilan, quant à son montant, sont les suivantes :

A l'Actif:

Le poste Encaisse et Banque de France figure pour $1.468.966.149~\mathrm{fr}.~29~\mathrm{c}.$ au lieu de 1.395.460.537 fr. 98 c. Celui « Avoirs dans les Banques », qui

représente le disponible chez vos correspondants, est de 717.278.023 fr. 56 c. contre 723.312.045 fr.79 c. L'augmentation du poste Portefeuille et Bons de la Défense Nationale par rapport à l'an dernier est de 1.460.650.987 fr. 84 c., ce qui le porte à 12.785.805.984 fr. 01 c. Les fonds investis en Reports sont en diminution de 1.397.740 francs. Les Correspondants se chiffrent cette année à 295.929.145 fr. 71 c. Les Comptes Courants débiteurs accusent une augmentation de 257.874.668 fr. 68 c., qui les porte à 1.882.505.764 fr. 20 c.

Les Rentes, Obligations et Valeurs diverses figurent pour 1.397.508 fr. 75 c. sans modification sensible, et les Participations Financières demeurent inchangées à 6.200.000 francs. Les bases d'estimation antérieurement adoptées pour ces deux postes ont été maintenues.

Pendant cet exercice, il n'a été racheté aucune part de fondateur de votre Société, les cours de ce titre dépassant la limite autorisée pour le rachat par la 3º résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 1909. En conséquence, le poste Parts de Fondateur C. N. figure toujours pour 5.879.569 fr. 73 c.; il en est de même pour sa contre-partie qui figure au Passif, incluse dans le poste Réserves.

Les Avances garanties s'élèvent à 422.624.743 fr. 80 c. en diminution de 57.068.548 fr. 56 c.; les Comptes débiteurs par Acceptations se trouvent ramenés à 164.788.968 francs, accusant ainsi une diminution de 46.156.341 fr. 02 c.

Les Agences hors d'Europe figurent pour 35.223.940 fr. 07 c. Les Comptes d'ordre et divers ne s'élèvent plus qu'à 33.060.656 fr. 95 c. L'ensemble de vos immeubles est toujours porté au bilan pour 15 millions de francs.

Au Passif:

On relève une augmentation de 1.998.322.771 fr.24c. sur le poste Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte qui passe ainsi à 12.504.221.746 fr. 01 c.

Les Comptes Courants créditeurs se chiffrent par 3.972.751.339 fr. 54 c., accusant ainsi une diminution de 532.063.795 fr. 18 c. Les Bons à échéance fixe s'élèvent à 62.141.980 francs. Le poste Acceptations, en diminution de 46.156.341 fr. 02 c., ne figure plus que pour 164.940.757 fr. 95 c. Les Comptes d'ordre et divers passent à 225.073.736 fr. 06 c.

Le reliquat des exercices antérieurs sur lequel les parts de fondateur n'ont aucun droit à exercer figure sous la rubrique « Compte des Actionnaires » et s'élève à 6.933.202 fr. 37 c.

Comme les années précédentes, votre bilan, en raison des amortissements qui ont été pratiqués, ne fait pas état des créances ayant un caractère

litigieux ni des dépenses de premier établissement, de mobilier et d'installation de coffres-forts.

Comme par le passé, votre Conseil a constitué les provisions jugées nécessaires pour risques divers.

Le compte Profits et Pertes qui vous est soumis n'englobe pas les résultats de vos agences en Angleterre, en Egypte, aux Indes et en Australie. Il vous a déjà été dit l'an dernier que ces résultats, depuis le 1er janvier 1940, ne viendront s'intégrer qu'à ceux de l'exercice au cours duquel ils seront connus et transférés.

Cette observation faite, le solde bénéficiaire de l'exercice 1941 s'élève à 47.553.713 fr. 41 c., compte tenu des frais généraux, des impôts, des charges de toute nature, amortissements et provisions.

Au titre de la répartition qui vous est proposée, la Réserve statutaire recevra 2.377.685 fr. 65 c.

L'attribution aux Actionnaires de la somme de 43.199.709 fr. 56 c. permettra, dans le cadre de la loi du 28 février 1941, de distribuer un dividende d'un montant brut de 50 francs par action contre 25 francs l'an dernier. Cette répartition absorbera la somme de 40.000.000 de francs et le solde viendra augmenter le poste Compte des Actionnaires, qui sera ainsi porté à 10.132.911 fr. 93 c.

Il revient à l'ensemble des Parts de fondateur une somme de 717.516 fr. 80 c. sur laquelle, en raison des dispositions législatives ci-dessus visées, il ne sera mis en distribution qu'un montant de 657.597 fr. 70 c., d'où un dividende brut de 10 fr. 96 c. par part. Le surplus, soit 59.919 fr. 10 c., sera reporté à nouveau au crédit du Compte des Porteurs de Parts de Fondateur.

Toujours en vertu des mêmes dispositions législatives, il sera reporté à nouveau au crédit d'un Compte d'attente, représentant les droits des Administrateurs en fonctions au cours de l'exercice 1941, une somme de 105.121 fr. 25 c.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes de l'exercice 1941 tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 7 avril 1942.

Les Commissaires aux Comptes :

V. EUSTACHE.

F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL SI SE SEGUEDO

medical pour risques divers. Our Ade div. 367.21 & erroq el more est soumis n'englobe pas les medical compte Profits et Pertes qui vous est soumis n'englobe pas les

Commissaires aux Comptes

ansi al el singell (article 40 de la loi du 24 juillet 1867) sielle sonoval en lemme ruos us esperaze en zono un esperaze en 2001 april

(Exercice 1941) entered the solution of the so

47.553.713 fr. 41 ci, compte teod des frais généraux, des impots, des

ob constitute de la répartition qui vous est proposée, la Réserve statutaire

MESSIEURS, MESSIEURS,

Par la huitième résolution de votre dernière Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1941, vous avez autorisé MM. les Administrateurs, en conformité de l'article 40 de la Loi du 24 juillet 1867, à prendre ou à conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour votre établissement.

Des déclarations que nous avons reçues et des investigations que nous avons poursuivies, il résulte qu'aucun de vos Administrateurs n'a pris ou conservé personnellement ou au titre d'une Société dont il était Administrateur un intérêt direct ou indirect dans des marchés ou entreprises passés avec votre Société ou pour son compte. Les seules opérations relevées par nous ont un caractère bancaire. Elles se sont déroulées dans des conditions normales et par leur nature n'appellent aucune observation.

ons aucus druit à exercer houre sus la religion parts de fondatain

Paris, le 7 avril 1942.

Les Commissaires aux Comptes :

V. EUSTACHE,

F. MARBEAU.

18 UA MAJIRAPPORT SPÉCIAL

ACTIF

DES

Commissaires aux Comptes

prévu par le décret-loi du 29 novembre 1939

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, conformément au décretloi du 29 novembre 1939 :

— que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui, faute de quorum.

n'avait pu délibérer valablement le 13 mai 1941, a été réunie à nouveau, sur deuxième convocation, le 10 juin 1941, et qu'elle a ratifié les modifications que le Conseil d'administration avait apportées aux statuts, en exécution des prescriptions de la loi du 16 novembre 1940;

— que l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1940 a délibéré valablement le 10 juin 1941. Elle a approuvé les résolutions qui lui étaient soumises, notamment la mise en distribution à dater du 30 juin 1941 d'un dividende de 25 francs par action, représentant l'intérêt statutaire, et de 1 fr. 40 c. par part de fondateur.

Vos Commissaires étaient présents à ces deux Assemblées.

Paris, le 7 avril 1942.

Les Commissaires aux Comptes !:

COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

V. EUSTACHE.

F. MARBEAU.

18 UA NALIGAPPORTI SPECIAL

ACTIF

| 830 |
|--|
| Encaisse et Banque de France |
| ENCAISSE ET DANQUE DE FRANCE |
| Avoirs dans les Banques |
| PORTEFEUILLE ET BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE |
| Reports |
| Correspondents. 295.929.145 71 |
| Comptes Courants débiteurs |
| RENTES, OBLIGATIONS ET VALEURS DIVERSES |
| PARTICIPATIONS FINANCIÈRES TOURS 11878, noits risiminés à lies noit et sur sur la 1878 de la 1878 d |
| PARTS DE FONDATEUR C. N |
| Avances garanties |
| Comptes débiteurs par Acceptations. |
| Agences hors d'Europe |
| Comptes d'ordre et divers |
| IMMRUBLES (2000) 200 (2000) 2000 (2000) 2000 (2000) |
| V. Ecstache. |
| F. Marrea |
| Total Fr. 17.835.976.954 07 |

DÉCEMBRE 1941

PASSIF

| Comptes de Chèques et Comptes d'Escompte |
|---|
| Comptes Courants créditeurs |
| Bons a échéance fixe |
| ACCEPTATIONS |
| Comptes d'ordre et divers |
| PROFITS ET PERTES (Exercice 1941) |
| Réserves |
| Spéciale « Parts de Fondateur C. N. » . 5.879.569 73 CAPITAL I I I I I I I I I I I I I I I I I I I |
| Dividende de l'exercice 1944 : 30 iranes par action, soit 6 %, sur 800,000 actions Fr 40,000,000 p Fr 40,000,000 p |
| 80 110.\$31.01 |
| Fr. 30.132.911 93 |

140 COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

| v.(0. 047, 122, 40322 ATTRIBUTION | Coupres of Charges et Comptes d'Esca |
|---|--|
| A LA RÉSERVE STATUTAIRE : | |
| 5 °/ sur 47.553.713 fr. 41 c., bénéfices nets de | Corres Courage crepiecus |
| l'Exercice Fr. | 2.377.685 65 ANDREAD A DEL |
| Aux Actionnaires: | (3 TO SEE 984 H. H. |
| Intérêts. O. Fr. 25 » sur 800.000 actions | - Constitution - Cons |
| Au Conseil d'Administration : | 316,300 / 3 |
| Article 40 des Statuts | 1.258.801 40 and a same of same of |
| montant sur lequel il sera distribué Fr. 1.153.680 15 | 47.553.713 41 |
| le surplus de | COMPTE DES ACTIONNAIRE |
| 14 SIT SAC Aux Actionnaires : | PROVITS ET PERTES (Exercice 1941) |
| Article 40 des Statuts | 23.199.709 56 |
| Aux Parts de Fondateur : | to the statutaire |
| Articles 40 et 41 des Statuts | 717.516 80 |
| montant sur lequel il sera distribué Fr. 657.597 70 le surplus de | oferopa |
| étant reporté à nouveau (Loi du 28 Février 1941). | REERRESON |
| 1.100,000.1 | Reseasors and plementaire |
| Average 2000 and 1 a 000.000.8 | Fr. 47.553.713 41 |
| | |
| lateur C. N. 3,879,869 73 / | |

COMPTE DES

| Dividende de l'exercice 1941 : 50 francs par action, soit 5%, sur 800.000 actions Fr | 40.000.000 | » |
|--|------------|----|
| Montant reporté à nouveau | 10.132.911 | 93 |
| Fr. | 50.432,914 | 93 |

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1941

CRÉDIT

| do 6 mai 1942 % | | |
|--|---------|------------|
| PROFITS DE L'EXERCICE, | | |
| Première Résolution | | |
| - Exploitation | 2.223 7 | 71 |
| — Portefeuille-Titres et Participations | 2.792 8 | (92 (92 |
| was display Troisième Resolution. | | |
| to dome quine de la gestion de la Robert Exasée, administrateur. Fr. 47.553 | .713 | |
| tel generale radio la nomination de UEL bruest Carnes et Edwin Pernas | | |

ACTIONNAIRES

| Solde créditeur au 31 décembre 1941 | SELECTION OF THE RESERVE |
|--|--------------------------|
| Soptieme Lesolution | |
| les generales fixes à compten de les jensiers l'Util la calèur des jetons de pre- les generales de la Societé et les membres de la Commission d'appres l'article 19 des carries à 600.000 trancs control 77 de par le Conseil d'administration de la facon qu'il jugers con- | temper com |

votées par l'Assemblée Générale Ordinaire

du 6 mai 1942

Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil d'administration et les comptes de l'exercice 1941. Elle arrête à la somme de 47.553.713 fr. 41 c. le solde créditeur du compte Profits et Pertes.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition pour l'exercice 1941 à 50 francs par action.

Un acompte de 15 francs ayant été distribué le 31 janvier dernier, le solde, soit 35 francs par action, sera payé à partir du 15 mai 1942, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

La répartition de 10 fr. 96 c. par part de fondateur pour le même exercice sera payable, également sous déduction des impôts, à partir de la même date.

Le solde disponible en faveur des actionnaires, après approbation des comptes de l'exercice 1941, soit 3.199.709 fr. 56 c., est ajouté au solde non distribué des exercices précédents s'élevant à 6.933.202 fr. 37 c., ce qui portera à 10.132.911 fr. 93 c. le montant reporté à nouveau au compte des actionnaires.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale donne quitus de la gestion de M. Robert Jameson, administrateur décédé.

Ouatrième Résolution.

L'Assemblée générale ratifie la nomination de MM. Ernest Chamon et Edwin Poilay comme membres du Conseil d'administration et réélit M. André Luquet, administrateur sortant rééligible.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. A. Bourgeois, membre sortant de la Commission permanente de contrôle.

Sixième Résolution.

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne en tant que de besoin à MM. les Administrateurs toutes autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir National d'Escompte de Paris.

Septième Résolution.

L'Assemblée générale fixe, à compter du 1er janvier 1942, la valeur des jetons de présence auxquels ont droit les Administrateurs de la Société et les membres de la Commission permanente de contrôle, d'après l'article 19 des statuts, à 600.000 francs.

Cette somme sera répartie par le Conseil d'administration de la façon qu'il jugera convenable et conformément aux statuts.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 400 Millions de Francs entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE BERGÈRE

R. C. Seine 50.816

N° d'immatriculation sur la liste des Banques Françaises : 49

Adresse Télégraphique

Paris, le

1942

Les Actions du Conntoir donservées.

216

Nous avons l'honneur de vous informer que, par un avis inséré dans les journaux, MM. les Actionnaires du Comptoir National d'Escompte de Paris seront convoqués en Assemblée Générale annuelle Ordinaire, le Mercredi 6 Mai 1942, à 10 heures, SALLE GAVEAU, 45-47, rue La Boëtie, Paris.

Suivant l'article 29 des Statuts, tout Actionnaire, propriétaire depuis trois mois d'au moins dix actions, peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale, à condition, pour les actions au porteur, qu'elles aient été déposées cinq jours au moins avant la réunion.

Nous sommes à votre disposition pour vous adresser, sur votre demande, une carte personnelle d'admission, si vous désirez assister à la réunion.

Pour le cas où il ne vous serait pas possible de vous y rendre personnellement, nous vous remettons, sous ce pli, un pouvoir en blanc, correspondant à la quantité d'actions pour laquelle vous êtes inscrit sur nos livres, ou que vous avez en dépôt dans nos Caisses. Nous vous prions de vouloir bien nous retourner ce pouvoir revêtu de votre signature précédée des mots « Bon pour Pouvoir » ou charger un autre Actionnaire de vous représenter.

Veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

TOTAL YEAR IN Paur remise des rapports. Us resteront ensuite de planton
(MARY & DELACOURT

(M. Marsen)

(M. Corket.

(M. Co NOS STENO

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE: 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- A. Fd St-Germain, 147.
 B. Rue de Rivoli, 55.
 C. Ed Diderot, 23 (G. de Lyon).
 D. Rue Rambuteau, 2.
 E. Rue Turbigo, 16.
 F. Flace de la République, 15.
 G. Rue de Flandre, 2.
 H. R. du Quatre-Septembre, 2.
 I. Ed Magenta, 80-82.
- J. Bd de Strasbourg, 19.
 4. Eoulevard Voltaire, 54.
 L. Rue de Clichy, 86.
 M. Av. Kléber, 87 (Passy).
 N. Avenue Mac-Mahon, 35.
 O. Bd Montparnasse, 71.
 P. Bd Beaumarchais, 2.
 R. Bd Saint-Michel, 53.
 S. Avenue des Gobelins, 2bis.
- T. Boulevard de Gourcelles, 2. U. Av. des Champs-Elysées, 49 V. Avenue d'Orléans, 90. W. R. St-Lazare, 75. (Pl. de la frinita). X. R. du Commerce, 40 (Grenelle) Y. Fg Saint-Honoré, 113. Z. Place Saint-Augustin, 2. AB. R. de Ménilmontant, 39. AC. Rue Borgére, 14.

BUREAUX DE BANLIEUE :

AD. Boulevard Barbés, 25.

AE. Rue La Fayette, 44.

AF. Boulevard Voltaire, 193.

AG. Chaussée de la Muette, 2.

AH. Avenue Bosquet, 47 bis.

AJ. Rue d'Hauteuil, 50.

AK. Rue du Havre, 9.

AL. Avenue de Villiers, 93.

AN. Avenue Victor-Hugo, 96.

AP. Place Gambetta, 1. AR. R.Baudin, 2 (Sq. Montholon AT. Boulevard Raspail, 12. AV. Rue de Belleville, 168. AY. Rue Etienne-Marcel, 46. BA. Avenue Friedland, 6.

ASNIERES AUBERVILLIERS LE BOURGET BOULOGNE-SUR-SEINE

CHARENTON
CLICHY-SUR-SEINE
COLOMBES
ENGHIEN-LES-BAINS

*ERMONT LEVALLOIS-PERRET *LIVRY-GARGAN MONTREUIL-SOUS-BOIS MONTROUGE
*NEUILLY-SUR-MARN'
NEUILLY-SUR-SEINE
NOISY-LE-SEG

LE RAINCY
ROSNY-SOUS-BOIS
SAINT-DENIS
VINGENNES

| | | AGI | ENCES EN FRAI | NCE : | | |
|--|--|--|--|---|--|--|
| Abbeville Agen Agen Aire-sur-l'Adour Aire-sur-l'Adour Aire-sur-l'Adour Aire-sur-l'Adour Aire-sur-l'Adour Aire-sur-l'Adour Aire-sur-l'Adour Alies Alies Alies Alies Ales Ales Ales Ales Ales Ales Ales Al | Brest *Briequebec Brioude Brioude Brive Bruyeres *Buxlères-les-Mines *Cadillac-sur-Garonne Cagnes-sur-Mer Calonrs Calais Cambrai *Cancale Cannes Carcassonne Carcassonne Carrassonne Carrassonne Carrassonne Carrassonne Carrassonne Carrassonne Castres Castillon-s-Dordogne Castres Castres Castres Cavaillon-sur-Saône Chalons-sur-Marne Chalon-sur-Saône Chalons-sur-Marne Chalon-sur-Saône Chalon-feigerolles Charleville Charties Chalon-sur-Saône Chaleauronx *Chalon-Guyon *Chaleauronx *Chale-Guyon *Chaleauronx * | *Coutances *Couterne *Coutras Coutras Crest *Culan *Dammartin-en-Goële Dax Deauville Dieppe Dijon Dôle *Dorat (Le) Douai Dreux Dunkerque *Ebreuil *Eguzon Elheuf Epernay *Epernon Epinai *Ernée *Eshly *Etables Evian-les-Bains Evveux *Excideuil *Eymet *Falaise Perté-Macé (la) Pirminy Pléche (la) Plors-de-l'Orne Fleurance Pontainebleau Fontenay-ie-Comte Fresnay-sur-Sarthe Frontignan Ganges Gannat Garches Génillé *Grand-Lucé (le) Graulhet Gray Grenoble *Guires-Rabutin *Guires *Hasparren | Langon *Lannemezan *Lannemezan *Lautree Laon Laval *Le Lude Lens *Lesparre *Levroux Lézignan-Corbières Libiourne *Ligneil Lille *Lillebonne Limoges Limoux *Listenx *Lillebonne Limoges Limoux Listenx *Livarot *Livron Loches *Longwy Lons-le-Saunier Loriest Lourdess Louviers Lunéville Lyon *Magnac-Laval *Mailcorne Mans (le) Mantes-Gassicourt *Marines Marmande Marseille Marines Marmande Marseille Maubeuge Mauléon-Soule Mayenne *Mayenne *Mayenne *Mayenne *Mayenne *Mayenne *Mayenne *Mayenne *Melun *Mesle-sur-Sarthe *Melun *Mesle-sur-Sarthe *Melun *Mirbeau-en-Poiton *Monségur Montauban *Mirbeau-en-Poiton *Monségur Montauban *Mirbeau-en-Poiton *Monségur Monségur Montauban | Morlaix Moulins Mouy Murat Nancy Murat Nancy Narbonne *Navarrenx *Navarrenx *Neauphle-le-Château *Newville-de-Poitou Nevers Nice Nimes Niort *Nogent-sur-Seine *Nomeny *Noyen *Olifoules olionzac olioron-Sainte-Marie orange orléans *Duzouer-le-Marché *Paimbeut *Pathy *Pau *Paulhaguet Périgueux Péronne Perpignan *Pertus *Perus *Poiters *Poit *Poit-3-Mousson Pontoise *Pont-Saint-Maxence *Pornic *Port-Vendres *Pré-ea-Pail *Prémery Puy (le) *Puylaurens Oulmper *Rambervillers | *Rocroi Rodez Romans Romilly-sur-Seine *Roquefort-sur-Soulzon *Roquemaure Roubaix Rouen St-Amand-les-Eaux *Saint-Ambroix *St-Antonin Saint-Briene Saint-Ghamond St-Claude *St-Didier-en-Velay Saint-Dié *Saint-Etienne *Saint-Briene *Saint-Briene *Saint-Gautle *Saint-Gautle *St-Gernein-en-Laye *St-Hippolyte-du-Fort Saint-Gautle *St-Gernein-Genevois Saint-Junien *Saint-Junien *Saint-Saint-Guerin *Saint-Guerin *Saint-Guerin *Saint-Guerin *Saint-Saint-Guerin *Saint-Guerin *Saint-Gue | *Tartas *Taverny *Tessy-sur-Vire *Thouarce *Thouarce *Thouarce *Tinchebray *Toucy Toulon Toulouse Tourcoing Tours *Trappes Tremblade (la) Trouvile Troves *Vasa *Vaison Val-André-Pléneuf Valence *Valence-d'Agen Valence-d'Agen Valence *Vernoux *Vicaur-Gère Vicaur-Gère Vicaur-Gère Vicaur-Gère Villelourt *Villelourt Villelourt Villelourt Villelourt Villelourt *Villelourt *Vill |
| enzeville éziers | Clermont-de-l'Oise Clermont-Ferrand Clermont-l'Hérault | *Guerche-s-l'Aubois (la) *Guignes-Rabutin *Guitres | Millau *Mirebeau-en-Poitou *Monségur | *Rambervillers | Segré Semur | |

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT :

LONDRES

MUNTE-CARLO

ALEXANDRIE LE CAIRE PORT-SAID *ISMAILIA

MELBOURNE SYDNEY TANANARIVE — DIÉGO-SUAREZ TAMATAVE — MAJUNGA MANANJARY — FIANARANTSOA TULEAR — MORONDAVA

TUNIS
|BIZERTE
SOUSSE — SFAX

REPRÉSENTANTS | Aux États-Unis : M. N... 31, Nassau Street, NEW-YORK. En Argentine : M. A. BECQUEREL, Reconquista 165, BUENOS-AIRES.

imprimerie chaix, rue bergère, 20, paris. — 3482-5-42.

BILAN

au 31 décembre 1942

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1942

| | 190000039600 | | |
|-------------|---|-----------|-------|
| SEED TO SEE | 400 FEEE | - | 1000 |
| aav v | Mark Share 1 | m8 9 | 100 |
| 607 - V | 6 SEDEN | 2018 - TA | 200 |
| M A \ | 10 TO | 80 1 | 5 BBD |
| 1000 | 90-51-00B | 8083 | 11901 |

| Caisse, Trésor Public, Banques d'émission |
|---|
| BANQUIERS ET CORRESPONDANTS |
| PORTEFEUILLE-EFFETS |
| COUPONS |
| COMPTES COURANTS |
| Avances garanties |
| Débiteurs par acceptations |
| Comptes d'ordre et divers |
| IMMEUBLES ET MOBILIER |
| |

TOTAL. Fr. 20.620.175.807 74

| PASSIF |
|--------|
| |

| COMPTES DE | CHÈQUES | · Fr. | 8.658.222.615 96 |
|--|---------------------------------|-------|-----------------------|
| Comptes cou | RANTS | | 8.464.922.899 43 |
| COMPTES EXIG | BIBLES APRÈS ENCAISSEMENT | | 340.960.671 68 |
| Créditeurs d | IVERS | | 1.706.369.256 01 |
| NA STATE OF THE PARTY OF THE PA | S A PAYER | | |
| | ESTANT A PAYER | | |
| THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T | ANCE FIXE | | |
| | DRE ET DIVERS | | |
| | statutaire | | 10 |
| | diverses | | |
| | spéciale | | |
| Réserves . | supplémentaire | | 454.740.769 90 |
| | immobilière | | |
| | spéciale « Parts de Fondateur C | | |
| CAPITAL | | | • |
| | | | 400.000.000 » |
| PROFITS ET P | ERTES (Exercice 1942) | | 48.753.666 69 |
| REPORT A NOU | VEAU (Compte des Actionnaires). | | 10.132.911 93 |
| | | Тотац | 20.620.175.807 74 |

HORS BILAN

| ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS | ŀ | | | • | | . F | r. | 861 | .711. | 791 | 9! |
|---|---|--|----|---|---|-----|----|-----|-------|-----|----|
| Effets escomptés circulant sous notre endos | | | 1. | | • | | | | 659. | 848 | 90 |
| Ouvertures de crédits confirmés | | | | | | | | 430 | .000. | 128 | 4 |

imprimerie chaix, rue bergère, 20, paris. — c.o.l. 31.3657. — 3272-4-43.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les comptes de l'Exercice 1942

MESSIEURS.

Nous avons l'honneur, au titre de l'exercice 1942, de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 1941, pour les exercices 1941, 1942 et 1943.

Conformément à l'article 32 de la loi de 1867, nous avons eu, pendant la durée de l'exercice, communication des livres et documents comptables. Les inventaires, le bilan et le compte Profits et Pertes ont été mis à notre disposition dans les délais prescrits.

Les pointages et les vérifications auxquels nous avons procédé nous ont permis de contrôler les renseignements qui nous avaient été fournis et le bien-fondé des procès-verbaux de vérification et d'inspection des existences qui nous avaient été communiqués. Notre examen a fait ressortir la parfaite tenue de votre comptabilité et sa concordance avec les comptes qui sont soumis à votre approbation.

Nous vous signalions, l'an dernier, qu'en raison des événements, les communications avec certaines de vos agences à l'étranger demeuraient interrompues. Cette situation s'est étendue, cette année, à toutes vos agences des colonies et de l'étranger, à l'exception toutefois de celle de Bruxelles. En conséquence, le bilan qui vous est soumis ne fait état, pour les agences avec lesquelles toutes relations sont actuellement suspendues, que de la dernière situation parvenue qui, pour certaines, remonte au début de 1940.

| Ce bilan présente un total de | 20.620.175.807 7. 17.835.976.954 0 |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| soit une augmentation de | 2.784.198.853 6 |

Celle-ci est la conséquence de l'accroissement des dépôts qui a eu pour corollaire l'augmentation du poste Portefeuille-effets.

La présentation de vos comptes est différente de celle de l'an dernier. En effet, la Commission de Contrôle des Banques a édicté une formule-type que votre Établissement adoptée, ce qui le conduit à vous demander l'approbation des modifications apportées. Elles consistent notamment en une nouvelle répartition des éléments d'actif et de passif entre les postes, ce qui a motivé certains changements d'intitulés et des opérations de regroupement ou de division des postes existant antérieurement.

En analysant le bilan de 1942, qui vous est soumis, nous allons vous signaler, au titre de chaque poste, sa composition par rapport à l'ancienne présentation.

A l'Actif

« Caisse, Trésor public, Banques d'émission » qui figure pour 1.607.525.884 fr. 49 est l'ancien poste « Encaisse et Banque de France » et il comprend les mêmes comptes que l'an passé.

Les « Banquiers et Correspondants » se totalisant par 954.370.583 fr. 45 groupent les deux postes intitulés précédemment l'un « Avoirs dans les Banques », l'autre « Correspondants ».

Le poste « Portefeuille-effets », qui s'élève à 15.509.266.875 fr. 14 et le poste « Coupons » qui accuse un solde de 126.913.450 fr. 86 proviennent de la division de l'ancienne rubrique « Portefeuille et Bons de la Défense Nationale ».

Les « Comptes courants » présentent un total de 1.653.958.521 fr. 69, qui résulte du groupement des quatre postes ci-après dénommés au bilan de 1941 : « Reports », « Comptes courants débiteurs », « Parts de fondateur C.N. », « Agences hors d'Europe », retenus en 1942 pour les éléments qui, conformément aux instructions de la Commission de Contrôle des Banques, doivent les constituer.

Le poste « Avances garanties » dont le solde est de 491.350.334 fr. 14 n'a subi aucune modification ni dans son intitulé, ni dans sa composition.

Il en est de même du chapitre « Débiteurs par acceptations » qui ressort à 213.462.659 francs.

Le poste « Titres » qui se chiffre par 7.597.502 fr. 55, groupe les deux anciennes rubriques, l'une « Rentes, Obligations et Valeurs diverses », l'autre « Participations financières ». Dans son ensemble, la composition de cet actif est demeurée la même, et ses principes d'évaluation sont inchangés.

Les « Comptes d'ordre et divers » s'élèvent à 40.729.996 fr. 42 et le poste « Immeubles et mobilier » à 15 millions de francs. Les comptes qui constituent ces deux postes y ont été incorporés suivant les mêmes principes que par le passé, en conformité des directives de la Commission de Contrôle des Banques.

Au Passif:

| Les cinq postes suivants : | 8.658.222.615 96 |
|-----------------------------|------------------------|
| Comptes de chèques | 8.464.922.899 43 |
| Comptes courants | 340.960.671 68 |
| Créditeurs divers | 1.706.369.256 01 |
| | 3.757.083 68 |
| Dividendes restant a payer. | t les anciens postes : |

correspondent à la nouvelle ventilation donnée aux divers comptes qui constituaient les anciens postes « Comptes de chèques et Comptes d'escompte », « Comptes courants créditeurs ».

| Aucune modification d'intitulé et de composition n'a ete apportee aux postes | s ci-api | es uu i assii . |
|--|----------|-----------------|
| Aucune mourneation a installe of de competition | Fr. | 215.402.000 " |
| Acceptations à payer | | 60.074.330 » |
| Bons à échéance fixe | | 454.740.769 90 |
| Réserves (suivant détail) | | 400.000.000 » |
| Capital | | 48.753.666 69 |

Le poste intitulé autrefois « Compte des Actionnaires » et qui représentait le reliquat bénéficiaire non distribué est dénommé maintenant « Report à nouveau (Compte des Actionnaires) ». Son solde, sur lequel les parts de fondateur n'ont aucun droit à exercer, s'élève à 10.132.911 fr. 93.

Comme précédemment, votre bilan, en raison des amortissements qui ont été pratiqués, ne fait pas état des créances ayant un caractère litigieux ni des dépenses de premier établissement, de mobilier et d'installation de coffres-forts. Votre Conseil a également constitué les provisions jugées nécessaires pour risques

divers.

Le compte Profits et Pertes qui vous est soumis n'englobe pas les résultats de vos agences aux colonies et à l'étranger, sauf celle de Bruxelles. Il vous a déjà été dit, l'an dernier, que ces résultats ne viendront s'intégrer qu'à ceux de l'exercice au cours duquel ils seront connus et transférés.

Cette observation faite, le solde bénéficiaire de l'exercice 1942 s'élève à 48.753.666 fr. 69, compte tenu des frais généraux, des impôts, des charges de toute nature, amortissements et provisions.

Au titre de la répartition qui vous est proposée, la Réserve statutaire recevra 2.437.683 fr. 35.

L'attribution aux Actionnaires de la somme de 44.250.178 fr. 69, permettra, dans le cadre de la loi du 28 février 1941, de distribuer un dividende d'un montant brut de 50 francs par action. Cette répartition absorbera la somme de 40 millions de francs et le reliquat viendra augmenter le poste « Report à nouveau » (compte des actionnaires), qui sera ainsi porté à 14.383.090 fr. 62.

Il revient à l'ensemble des parts de fondateur, une somme de 750.005 fr. 50 sur laquelle, en raison des dispositions législatives ci-dessus visées, il ne sera mis en distribution qu'un montant de 657.597 fr. 70, d'où un dividende brut de 10 fr. 96 par part. Le surplus, soit 92.407 fr. 80 sera reporté à nouveau au crédit du compte des Porteurs de Parts de Fondateur.

Toujours en vertu des mêmes dispositions législatives, il sera reporté à nouveau au crédit d'un compte d'attente, représentant les droits des Administrateurs en fonctions au cours de l'exercice 1942, une somme de 440.762 fr. 40.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes de l'exercice 1942 tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 5 avril 1943.

Les Commissaires aux Comptes :

v. EUSTACHE,

F. MARBEAU.